

Les liens entre éthique, déontologie et intégrité scientifique

Frédérique CLAUDOT MCU-PH

Docteur en Droit Public et Sciences Politiques

École de Santé Publique – Université de Lorraine

Plateforme d'Aide à la Recherche Clinique – CHRU de Nancy

Déclaration de lien d'intérêt

- 1. Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt de quelque nature que ce soit concernant le contenu de la présente communication.**
- 2. Les organisateurs de ce congrès n'entendent donner ni approbation, ni improbation aux opinions qui seront développées dans la présente communication. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.**

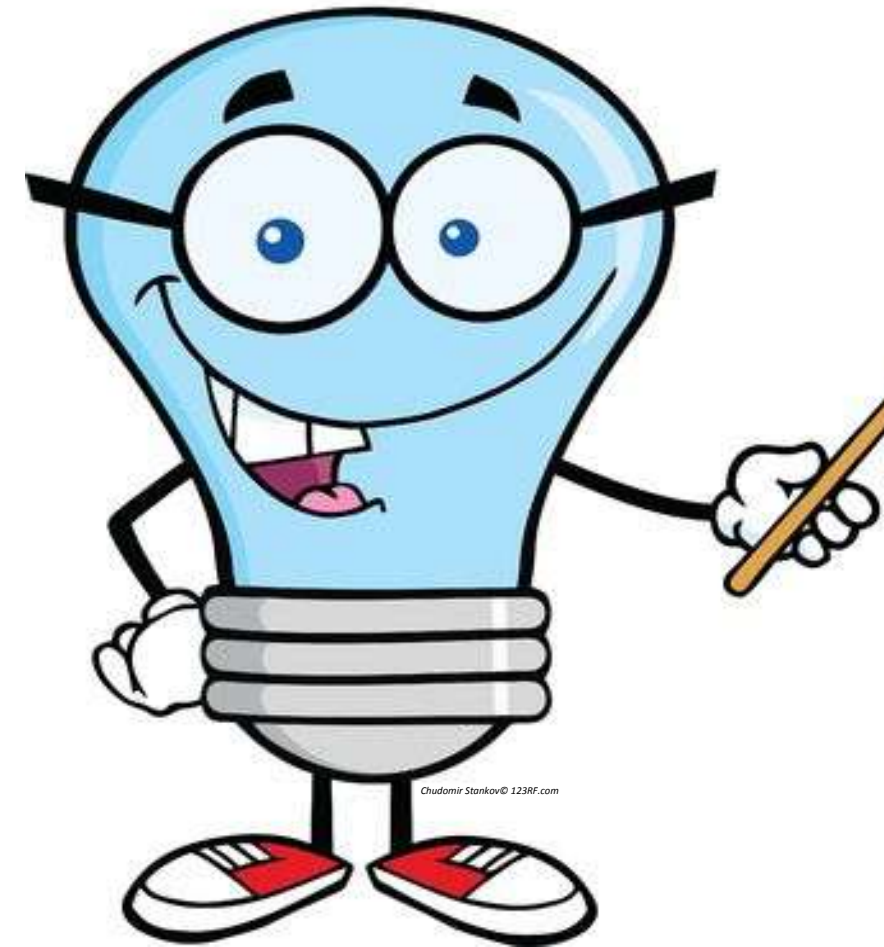
L'éthique : de quoi parlons nous ?



Elle concerne les conduites
humaines

Elle sert à s'orienter dans
un contexte d'incertitude





Chudamir Stankov© 123RF.com

L'éthique c'est
s'interroger sur ses
pratiques

L'éthique : de quoi parlons nous ?



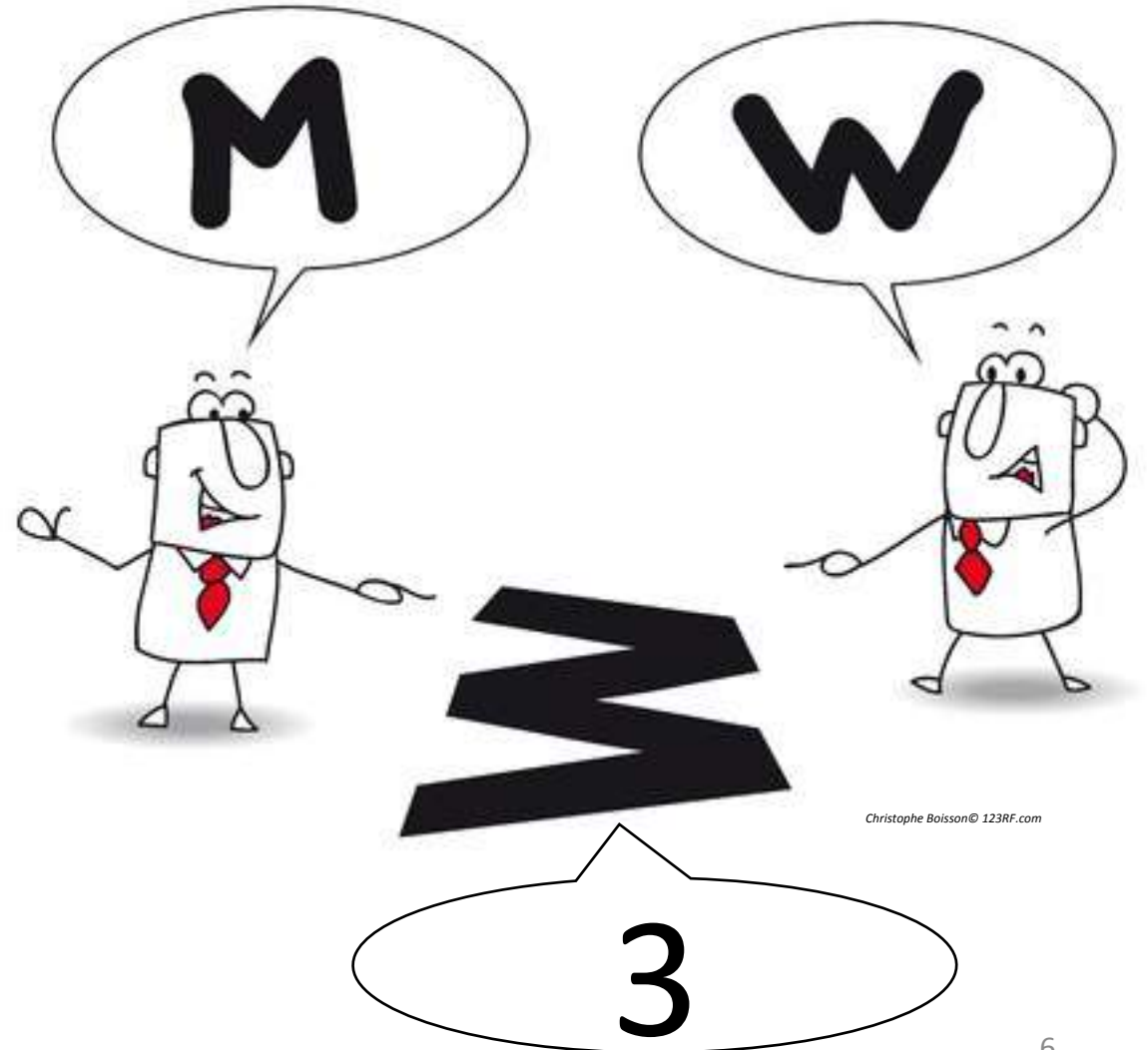
Johan 2011 © 123RF.com

Lorsqu'on « fait » de l'éthique les questions posées sont :

- « Que faire pour bien faire ? »
- « Comment faire pour bien faire ? »
- « Que faire pour faire juste ? »

Mais la notion de bien est relative.

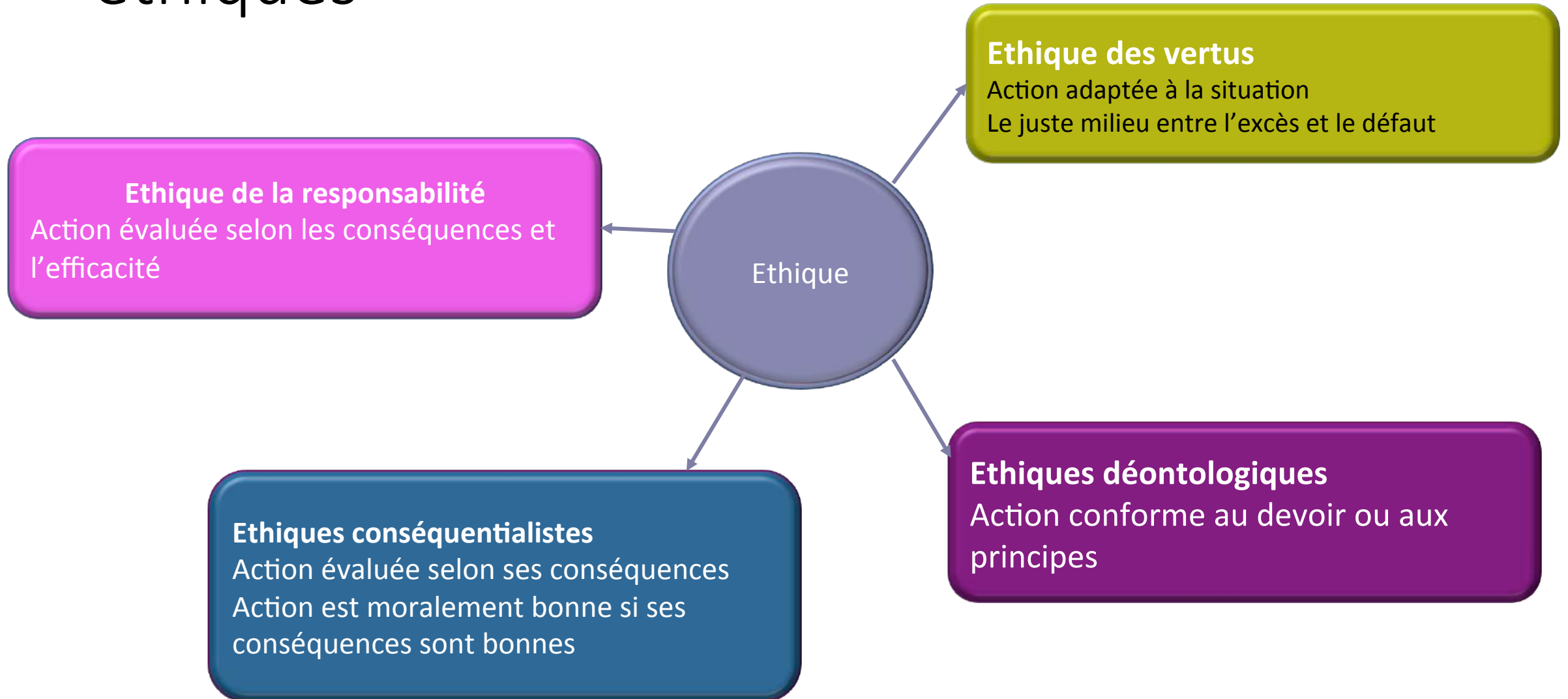
L'éthique oblige à prendre conscience de la coexistence de points de vues différents



Ethique : définition ou définitions ?

- Il n'existe pas **une** définition de l'éthique mais **des** définitions de l'éthique
- La définition diffère selon le fondement philosophique utilisé

Il n'existe pas une éthique mais des courants éthiques



La déontologie



Elle concerne les conduites
humaines

Elle concerne également
les institutions



Déontologie

- Étymologie : science des devoirs
- Ensemble des obligations d'une profession
 - Avocats
 - Médecins
 - Fonction publique
 - ...

Déontologie : quels enjeux ?

- Assurer le bon fonctionnement d'une profession
- Apporter la satisfaction dans les relations professionnelles
 - Patient/client/usager ...

Déontologie et liens d'intérêts

- Médiateur → loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé
- Cahuzac → les lois n°2013-906 et 2013-907 du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique, instaurent de nouveaux mécanismes de prévention des conflits d'intérêts des responsables publics.

Prévenir les conflits d'intérêts

- Objet des lois : connaître les intérêts des déclarants afin de prévenir la survenance de situations de conflit d'intérêts.

Conflit d'intérêt

- La loi du 11 octobre 2013 fournit une définition légale du conflit d'intérêts :
- art 2 : « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Les critères (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique)

1. le responsable détient un intérêt, direct ou indirect, matériel ou moral, qui est connu grâce à la déclaration d'intérêts;
2. l'intérêt interfère avec l'exercice de la fonction;
 - 3 dimensions de l'interférence :
 - matérielle : le conflit d'intérêts ne surgit que lorsque l'intérêt est détenu dans un secteur d'activité à l'égard duquel le responsable exerce une compétence.
 - géographique : l'intérêt détenu doit être en lien avec le territoire sur lequel s'exerce la fonction.
 - temporelle : les intérêts sont concomitants à l'exercice de la fonction, ou, pour les anciennes activités professionnelles, remontent jusqu'à cinq années avant la prise de fonction
3. le conflit d'intérêts surgit lorsque l'intensité de l'interférence est suffisamment forte pour faire naître un doute raisonnable, pour un observateur extérieur, sur la capacité du responsable à exercer sa fonction de manière indépendante, impartiale et objective.

Intégrité scientifique

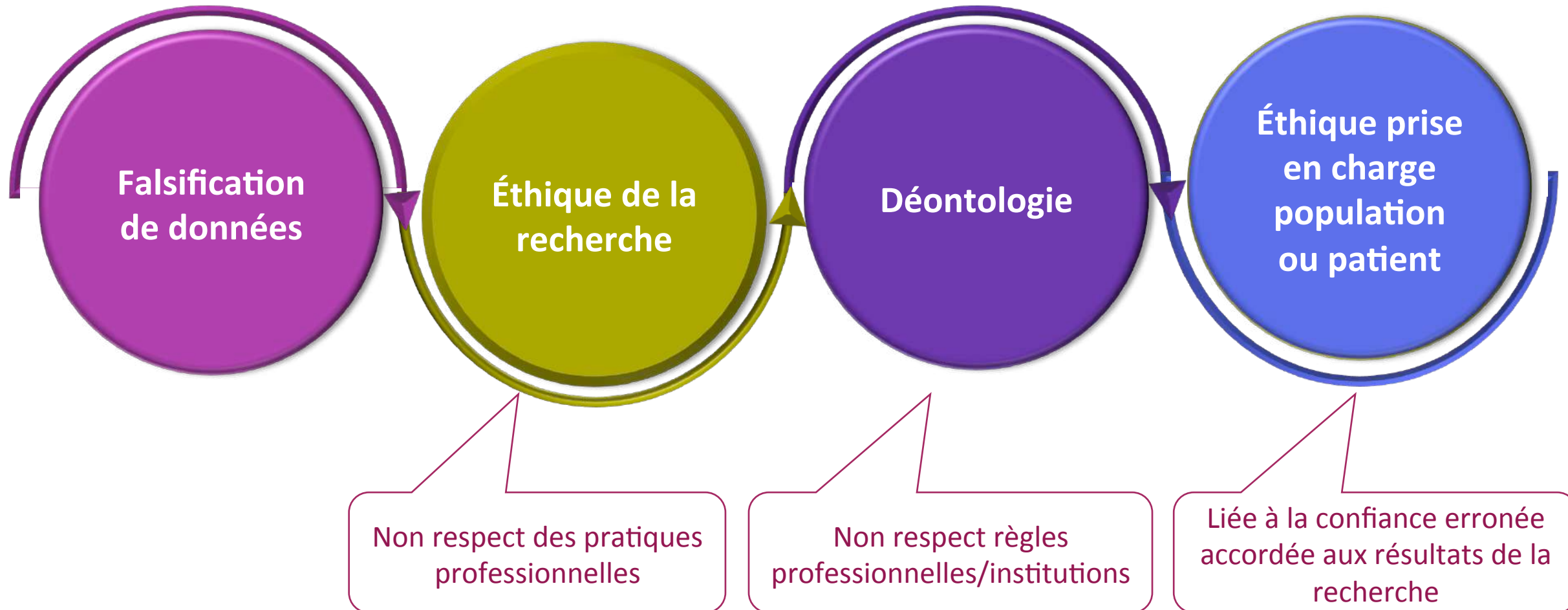
- *"l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir l'activité de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux"*

Intégrité scientifique

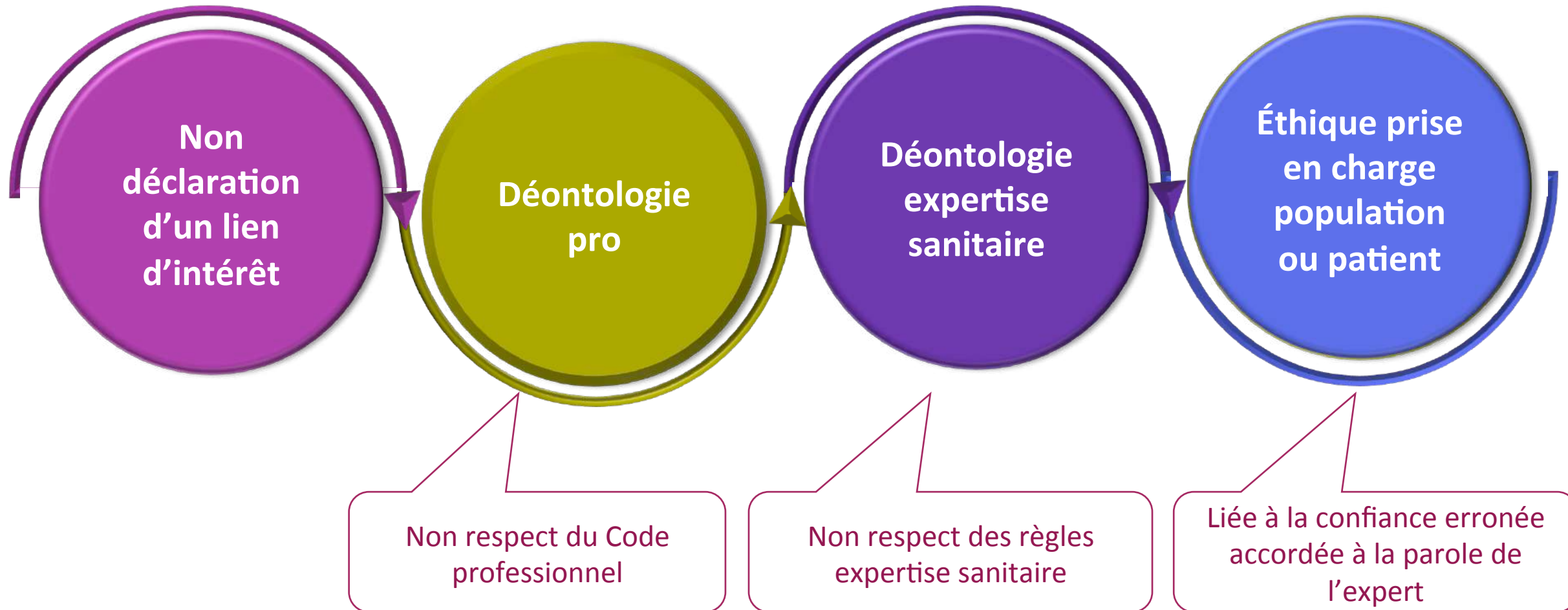
- « *Autant les questions d'éthique font débat, autant l'intégrité scientifique ne se discute pas. Elle se respecte, c'est un code de conduite professionnelle qui ne doit pas être enfreint. **Elle s'impose en science, comme s'imposent les codes professionnels de déontologie pour les médecins et les avocats** »*

Extrait du Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique (2016), rapport élaboré par Pierre Corvol avec la contribution de Rémy Giscquel.

Liens entre Éthique, déontologie et Intégrité scientifique



Liens entre Éthique, déontologie et Intégrité scientifique



Quelle place pour le droit ?

- Dispositifs parfois concurrentiels
- « cacophonie »

Conclusion 1



Conclusion 2

- Régler les problèmes de déontologie ne règle pas pour autant tous les problèmes éthiques